

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 020



**COMMUNE DE
LANDREVARZEC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de
convocation :
02 juillet 2020**

**Conseillers en
exercice : 19
Présents : 17
Retard : 1
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 2**

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents : mesdames et messieurs, Yvonne AUTRET, Aurélie BODENNEC, Paul BOEDEC, Isabelle BONNEFOY, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Sébastien CORBEL, Florian CROISSANT, Alexandre DUBRAY, Gwendal HERVE, Louis KERNALEGUEN, Myriam LE BERRE, Marion LE MOULLEC, Eric REYX, Stéphane RIOU, Hervé TRELLU, Marie-France TRIBOTTE.

Absents excusés avec pouvoirs :
Mme Catherine BONAZZA à M Stéphane RIOU
M Michel RANNOU à M Alexandre DUBRAY

Secrétaire de séance : M Gwendal HERVE

DELIBERATION 13 : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2019

Résultat d'exploitation 2019	Fonctionnement	Investissement
502 691.51	300 00.00	202 691.51

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition des résultats telle qu'elle est présentée supra.

DELIBERATION 14 : ADOPTION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Taux de taxe d'habitation Pour information
18.38 %	48.44 %	16.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux de taxe pour le foncier bâti et non bâti.

DELIBERATION 15 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Fonctionnement	Investissement	Total
1 629 637.00 €	675 946.14 €	2 305 583.14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le budget primitif :

POUR : 15

CONTRE : 4 messieurs TRELLU et KERNALEGUEN, mesdames TRIBOTTE et LE MOULLEC

ABSTENTION : 0

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 020

DELIBERATION 16 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION au Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 5000 € au C.C.A.S.

DELIBERATION 17 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

<i>Associations</i>	2020
Asso Fler Canne	200,00
APF Finistère	50,00
Les cavaliers de Kéravel Ederne	50,00
Loisirs et détente	50,00
Asso sportive collège P Stéphane	100,00
Asso sportive collège St Pierre	50,00
Cercle Celtique Gwen Ha Du	1 350,00
Chorale Mouezhiou Glazik	50,00
Club de foot Tricolores	1 350,00
Club de hand Briec	150,00
Club des retraités	800,00
Comité de jumelage CHARNAY	350,00
Cyclo club Briec	100,00
Donneurs de sang pays Glazik	100,00
CFA des Côtes d'Armor	50,00
AEP Skol Diwan Kemper	300,00
CFA du Morbihan	50,00
Chambre des métiers des Côtes d'Armor	50,00
Ensemble avec les aînés EHPAD de Briec	100,00
FNACA (anciens combattants)	250,00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 020

Galoupérien de Briec	100,00
Glazikgym Briec	150,00
Rideau Rouge	200,00
Syndicat des chasseurs	200,00
Tennis de Club Briec	50,00
Arbre de Noël Anjela Duval (8,50 € par élève)	1 173,00
Arbre de Noël St René (8,50 € par élève)	731,00
Activités école privée St René (15 € par élève)	1 290,00
Activités école publique Anjela Duval (15 € par élève)	2 070,00
Subvention exceptionnelle Les Tricolores (remboursement prêt)	4 400,00
Total général	15 914,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations pour un montant total de 15 914.00 €.

DELIBERATION 18 : DOTATION FINANCIERE A L'ECOLE ST RENE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 64 050.22 €.

DELIBERATION 19 : AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE AU TITRE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation versée pour la maison de l'enfance à 15 ans.

DELIBERATION 20 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yvonne AUTRET	Catherine BONAZZA
Sébastien CORBEL	Dominique COLLOCH
Hervé TRELLU	Louis KERNALEGUEN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la composition de la commission d'appel d'offres telle qu'elle est proposée ci-dessus.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 020

DELIBERATION 21 : REPRESENTATION AU Syndicat d'Electrification du Finistère S.D.E.F.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paul BOEDEC	Stéphane RIOU
Sébastien CORBEL	Morgane COLLEOC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la désignation des représentants au S.D.E.F.

DELIBERATION 22 : COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

La liste proposée aux services fiscaux est la suivante :

M Paul BOEDEC, Maire

Mme Yvonne AUTRET, Conseillère municipale

Mme Dominique COLLOCH, Maire-adjointe en charge des finances

M Michel RANNOU, Conseiller municipal

M Hervé TRELLU, Conseiller municipal

M Raymond CORBEL, contribuable à Landrévarzec habitant à Brie

M Gaétan LE DU, contribuable habitant Landrévarzec

M Gwénolé LE SOLLIEC, contribuable habitant Landrévarzec

M Alexandre DUBRAY, Conseiller municipal

M Louis KERNALEGUEN, Conseiller municipal

Mme Claire BERGOT, contribuable habitant Landrévarzec

M Christian DEMEURE, contribuable habitant Landrévarzec

Mme Anne-Marie BOTHOREL, contribuable habitant Landrévarzec

Mme Elisabeth DELANOE, contribuable habitant Landrévarzec

M Daniel PRAQUIN, contribuable habitant Landrévarzec

Mme Cécilia RIOU, contribuable habitant Landrévarzec

M Jean-Jacques LE BERRE, contribuable habitant Landrévarzec

M Ronan LOLLIER, contribuable habitant Landrévarzec

M Patrick GUEGUEN, contribuable habitant Landrévarzec

Mme Nelly MENEZ, contribuable habitant Landrévarzec

M Frédéric ABALAIN, contribuable habitant Landrévarzec

M Gilles ALLERME, contribuable habitant Landrévarzec

M Bernard GUIOPE, contribuable habitant Landrévarzec

Mme Hélène COTTEN TRELLU, contribuable habitant Landrévarzec

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la liste des contribuables proposés aux services fiscaux.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 020

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Marie-France TRIBOTTE

DELIBERATION 23 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYMORESCO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la désignation de M Paul BOEDEC (titulaire) et de Mme COLLEOC (suppléante)

DELIBERATION 24 : MOTION SUR LES CHOUCAS DES TOURS

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la motion relative aux choucas afin que le mécontentement des agriculteurs soit entendu par l'Etat.

A Landrévarzec, le 7 juillet 2020- M Paul BOEDEC, Maire

